

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 18

Artikel: L'école et l'armée
Autor: Naef, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ter Christians, die treu zu ihrem Stiefvater hält und ihn mit ihrer kindlichen Liebe stützt, das Züseli, ist eine der feinen und klugen, der wahrhaft reinen und starken Frauengestalten Tavels. (Die Berner haben die Gottesgabe, schöne und gute, tapfere Frauen zu schildern — man denke nur an Jeremias Gotthelf, die Männer kommen bei ihnen meist schlechter weg!) Dieses Züseli hilft dem verirrtten Großratssohn vollends auf den rechten Weg, bei ihm findet er die Heimat. « Die heilige Flamme », das ist die Liebe zum Vaterland und zu den Volksgenossen, eine Liebe, die freudig bereit ist, das Leben für Land und Volk zum Opfer zu bringen. Die Liebe zum Vaterland rechnet nicht mit diesem, macht keine Geschäfte mit ihm, sie ist eine heilige Flamme der Leidenschaft, der einzigen Leidenschaft, die reinigt, leuchtet und wärmt. Sie ist die große, ewige Liebe eines jeden Mannes, der diesen Namen verdient.

Das Buch von Tavels ist ein teures Vermächtnis des großen Berners und Eidgenossen. Wir wünschen ihm viele Leser.

H. Z.

L'école et l'armée

Il a été dit déjà toute la valeur que représentait l'école à l'endroit de notre défense nationale et des principes essentiels que cette notion comporte. Il est évident que la mentalité de l'adolescent est non seulement façonnée dans le cercle de la famille, mais aussi et surtout dans celui de l'école, où elle subit à la fois l'influence du maître, de l'instituteur et celle des camarades, et jusqu'ici notre démocratie n'a peut-être pas voué un soin suffisant à ce problème, qui mériterait d'être revu en cette époque qui se signale notamment par une mentalité générale faussée à plus d'un titre et sous plus d'un rapport.

Mais, au début de ces lignes, qu'il nous soit permis de préciser que les remarques qui vont suivre ne s'adressent nullement au corps enseignant de nos écoles, aux maîtres et instituteurs, dont la grande majorité est fermement attachée aux principes nationaux et en particulier à celui de la défense nationale. Ces lignes sont avant tout l'expression de nombreuses constatations faites ici et là, en Suisse romande, et qui ne concernent pas directement le corps enseignant proprement dit, mais au contraire la doctrine qui est imposée à celui-ci dans le domaine qui nous occupe. Il était utile, croyons-nous, de souligner ce fait, afin de ne pas susciter certaines réactions que ce modeste exposé se défend de vouloir provoquer.

Afin de mieux saisir l'aspect de la question, nous parlerons tout d'abord sur le plan général, qui nous permettra, par déductions de commenter le sujet sur le plan particulier.

Pour divers motifs, dès le lendemain du Traité de Versailles, un vent de « pacifisme » souffla en Europe, et plus spécialement peut-être dans les pays du centre du continent. La Suisse ne pouvait se soustraire à cette mentalité, qui laissait entendre que c'en était bien fini désormais de la guerre, que plus jamais il ne serait question dans le monde de conflit armé. On appuyait cette thèse en citant en exemple la Société des Nations, les organismes internationaux de Genève, et finalement — à ses débuts — la Conférence dite du désarmement. Il était d'ailleurs très mal vu de partager un avis contraire, et de pouvoir supposer que ce vent d'allégresse n'était qu'une leurre. Les éléments de gauche ne manquèrent point de profiter de cette situation, et de cette mentalité qui gagnait même une partie de la population « nationale », dont le patriotisme ne saurait être mis en doute.

En Suisse, plus qu'ailleurs peut-être, notre population subit les effets de ce qui fut dénommé « les conversations de Genève ». Ces efforts que nous voulons croire sincères, provoquèrent dans la masse un sentiment fait

de fausse sécurité. On se plut à croire au miracle — ce qui est généralement assez dangereux — et l'on supposa de bonne foi que ce qui n'était en fait qu'un simple espoir prenait déjà figure de réalité. C'était assez mal connaître l'humanité, les exigences internationales en matière commerciale et économique, sans omettre les diverses conceptions politiques qui s'affrontent. Enfin, il est entre peuples — constatation bien aisée à préciser — des conceptions diamétralement opposées, des volontés qui se heurtent, des animosités de races que de simples discours radiodiffusés ou non ne suffisent pas à effacer.

Les partis politiques de toutes nuances — en raison du régime démocratique — ne manquèrent pas de faire état dans les Conseils de la nation de cette mentalité nouvelle et de la subir. Il est évident que l'école elle-même ne pouvait pas ne pas éprouver le contre-coup de cet état de fait nouveau et factice — contre lequel aucun organisme n'élevait une réaction sérieuse, car cette dernière aurait été fort mal accueillie — et ne pas en saisir directement ou indirectement, volontairement ou non notre jeunesse.

Il est ardu, sans aucun doute, de définir l'envergure de cette action. Mais ce qu'il est aisé, par contre, de réaliser, c'est l'effet actuel qu'elle produit dans l'esprit et la mentalité de ceux qui, devenus citoyens, puis soldats, sont appelés d'une part à remplir leur rôle de « membre du corps électoral souverain », d'autre part à défendre le pays s'il le fallait. Il règne, à notre époque encore, alors même qu'on se plaît à reconnaître l'erreur manifeste des croyances générales qui se répandirent de 1919 à 1928 environ, une mentalité faussée en matière de politique internationale. Par une couardise humaine naturelle — tant il est vrai que l'homme aime mieux songer non pas aux tristes réalités auxquelles les événements peuvent l'exposer, mais bien à certaines suppositions chimériques — une certaine partie de la population voit dans le principe de la défense nationale un élément inacceptable, parce que « belliqueux ». On ne veut pas se rendre compte que ce principe uniquement défensif est une condition de notre existence. De multiples cerveaux se persuadent que tout ce qui est « militaire » est synonyme de néfaste.

Nous ne parlons pas ici, cela va sans dire, des individus de mauvaise foi, de cette armée de réfractaires qui en appellent à la religion ou aux grands principes « humanitaires » pour ne pas servir, nous ne nous occupons pas des professionnels de l'antimilitarisme, des communistes et anti-patriotes, dont la ligne de conduite est bien connue, et la tactique percée à jour. Nous ne songeons qu'aux esprits sincères — car il en est — qui se laissent prendre aux théories utopiques et radicalement fausses, et qui les inculquent non seulement à leur entourage, mais aussi à la jeunesse.

E. Naef.

(« Revue Militaire Suisse. »)

(A suivre.)

A propos de la défense passive aérienne

Lorsque pressé par l'impérieuse nécessité de doter la Suisse, à l'instar des autres pays, d'un système de défense passive de la population civile contre les attaques aériennes, le Conseil fédéral prit l'arrêté du 29 septembre 1934 déterminant les principes fondamentaux de cette vaste organisation, il prévoyait la création, jusqu'au 30 avril 1935, d'organes locaux dans les cantons, ces derniers ayant la charge d'organiser la défense passive dans leurs territoires respectifs. A cet effet un per-